

CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL EST CONVOQUE LE :

JEUDI 26 JUIN 2025 à 19h00**SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL A LA MAIRIE**

Fait en Mairie,
Le 20 juin 2025

Le Maire,
Pierre-Michel DELECROIX**ORDRE DU JOUR**

1. Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 mai 2025

ADMINISTRATION GENERALE

3. Rapport d'activité de services municipaux pour l'année 2024
4. Prévention et gestion des risques : approbation du projet de convention autorisant la BSPP à organiser des exercices sur le site de l'ancienne usine des eaux

FINANCES COMMUNALES

5. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2024
6. Compte administratif de l'exercice 2024 : budget principal
7. Affectation définitive du résultat de l'exercice 2024 : budget principal
8. Attribution des subventions aux associations sur le budget de la ville (exercice 2025)

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

9. Bilan de formation des élus 2024
10. Mise à disposition d'agents de la ville auprès des associations sportives
11. Modification du tableau des effectifs des emplois permanents
12. Adhésion à la mission d'interim territorial du CIG Petite Couronne

ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE

13. Avis sur le projet "CDG & VOUS 2035-2050" (soumis à concertation par le Groupe Aéroports de Paris) et demande de réduction du trafic aérien
14. Saint-Maur Ville durable : autorisation donnée au Maire, d'effectuer les démarches auprès du Fonds vert pour l'attribution d'aides "renaturation des villes et villages" pour le projet d'aménagement de la place de Molènes

15. Saint-Maur Ville durable : autorisation donnée au Maire, d'effectuer les démarches auprès du Fonds vert pour l'attribution d'aides "renaturation des villes et villages" pour le projet d'aménagement des cours des écoles du Parc Est

16. Approbation et mise en œuvre de la charte de l'arbre de Saint-Maur-des-Fossés

URBANISME - AMENAGEMENT

17. Saint-Maur Ville apaisée: accord de la commune sur la modification du programme des équipements publics de la ZAC des Facultés
18. Saint-Maur Ville apaisée: avenant n°1 au protocole tripartite de gouvernance et de conduite de l'opération d'aménagement de la ZAC des Facultés et autorisation de signature donnée au Maire
19. Rapport d'activité 2024 de la société Indigo dans le cadre de la délégation de service public du stationnement sur la voirie et en ouvrage

DOMAINES

20. Transfert de la voirie de l'impasse Saint-Louis dans le domaine public communal
21. Bilan des acquisitions et cessions immobilières de la Commune pour 2024

FAMILLE - JEUNESSE ET SPORTS

22. Baignade dans la Marne à l'été 2025
23. Présentation du rapport d'activité 2024 de l'U.C.P.A, relatif à l'exploitation du centre hippique municipal de Marolles-en-Brie
24. Tarifs applicables aux usagers du centre hippique municipal de Marolles-en-Brie
25. Attribution de subventions de fonctionnement aux associations sportives
26. Attribution de subventions aux associations sportives dans le cadre de la promotion du sport (Coupons sport)

27. Attribution de subventions Coup de pouce, Bourse au permis et B.N.S.S.A

AFFAIRES CULTURELLES

28. Approbation du projet de convention avec l'association Société des Artistes du Val-de-Marne pour son salon 2025
29. Salon des Artistes du Val-de-Marne 2025 : dotation des prix de la Ville

AFFAIRES SOCIALES

30. Demande de subvention pour surcharge foncière de la société Immobilière 3F dans le cadre d'une opération d'acquisition de 36 logements au 1 avenue Godefroy-Cavaignac

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

31. Présentation du rapport d'activité 2024 relatif à l'exploitation des marchés d'approvisionnement

MARCHES PUBLICS

32. Avenant n° 5 au contrat de délégation de service public pour le stationnement payant sur voirie et hors voirie
33. Rapport annuel de suivi du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER)
34. Certification ISO 9001 de la direction de la commande publique : approbation du rapport d'audit

COMMUNICATIONS

35. Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 23 juillet 2024 (art. L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)
36. Communication par le Maire des décisions prises en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal en date du 23 juillet 2024 (art. L2122-22 4° et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)